



Charges locatives reçues au bout de 4 années

Par **martial735**, le **28/11/2013** à **21:36**

Bonsoir, rnaprès 4 ans de location - ma propriétaire m'envoie le total des charges.rnrnsur le loyer - j'avais 80 euros chaque moisrnrnaujourd'hui elle me demande encore 312 euros - calculer sur les 4 ans rnrnle bail stipule qu'elle devait me donner un décompte le moi d'août de chaque année ...rnrnest-ce l'égal ?rnrncordiaux messages, rnrnmr

Par **cocotte1003**, le **29/11/2013** à **06:03**

Bonjour, oui le bailleur a cinq ans pour revenir sur les charges, cordialement

Par **martial735**, le **29/11/2013** à **07:25**

merci pour votre réponse rnrnvu qu'elle ne me demandait rien chaque mois et que au mois d'août de chaque année je n'avais pas de calcul, je pensais que ma provisions de charges lui suffisait ...

Par **Lag0**, le **29/11/2013** à **08:39**

Bonjour,rnVous pouviez, chaque année, exiger la régularisation des charges faute de quoi, vous pouviez exiger le remboursement de l'intégralité des provisions.rnLe bailleur a été négligeant, mais vous l'avez été aussi...rnLes dettes de charges locatives se prescrivant sur 5

ans, le bailleur est encore dans les temps pour faire cette régularisation.